Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Violation de propriété

Par nad33

Bonjour,

je rencontre un soucis avec une personne qui habite à coté de mon bois. IL c'est permis de faire un portail de 3m qui donne accès directement sur ma parcelle de bois alors qui n'a pas eu d'autorisation. Il se permet de plus de passer la tondeuse sur une bande de 5 mètres de large sur environ 40 mètres de long.

Il a fait également un trou dans sa clôture avec une poutre qui fait office de pont pour accéder à pied dans notre bois et à mis notre panneau propriété privé par terre.

Est ce qu'il y a violation de propriété? Est qu'il a également le droit de faire toute ces ouvertures qui donne directement dans notre bois et de le nettoyer comme si c'était le sien?
Merci